









## Communiqué de presse commun

4 juillet 2017

Report d'un an du Cours de Philosophie et de Citoyenneté en secondaire. « Des centaines de milliers d'élèves, des milliers d'enseignants : tous objets de tractations politiciennes ? Inconcevable ! »

Report de l'organisation du Cours de Philosophie et de Citoyenneté (CPC) : « Mais qu'est-ce que cela cache ? »

Halte à la désinformation! Le report du CPC ne prévient pas un chaos, il en crée un.

## Rétroactes

L'organisation de ce cours est le résultat de l'accord du Gouvernement formé en 2014 : la Déclaration de Politique Communautaire prévoit la mise en place d'un cours de Philosophie et Citoyenneté (CPC) pour tous les enfants des réseaux de l'enseignement officiel, avec suppression d'une heure de religion/morale.

La dispense de suivre l'enseignement de l'une des religions reconnues ou de morale non confessionnelle correspond par contre à l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars 2015 qui stipulait dans ses conclusions que les élèves doivent pouvoir être dispensés de l'assistance au cours de religion ou de morale. Cette décision rend plus pertinent encore le choix de suivre une deuxième heure de CPC.

L'organisation de ce cours a rassemblé les différentes familles politiques au-delà des clivages traditionnels gauche-centre-droite. Le mouvement réformateur a même clamé haut et fort qu'il revendiquait depuis longtemps un cours de philosophie.

A partir de là, durant la première moitié de cette législature, le travail de mise en œuvre de cette mesure a été mené : consultation, concertation, décret, élaboration des référentiels, rédaction des programmes.

Tous les documents relatifs à la mise en œuvre du décret sont finalisés : les référentiels ont été arrêtés par le Gouvernement ; ils ont été traduits en programmes par des pouvoirs organisateurs réunis (CPEONS, WBE et FELSI) ; le décret est adopté par le Gouvernement ; les formations sont déjà initiées ou prévues ; les titres et fonctions requis ont également été définis ; les parents ont été invités à faire un choix via le formulaire ad-hoc et se sont prononcés sur l'option souhaitée durant la deuxième heure de cours.

Qu'à la veille de son vote au Parlement un collectif de professeurs de religion et de morale (le CORME) soit auditionné par la Commission Education du Parlement de la FWB et puisse demander - et obtenir ? - le report d'un an, semble impensable. Certains profitent d'une crise politique sans précédent en FWB pour ne plus jouer les règles du jeu fixées dans la Déclaration de Politique Communautaire. L'opportunisme des uns servirait l'opportunisme des autres.

Compte tenu de la circulaire déjà parue le 9 juin 2017 relative à l'appel à candidatures destinée aux enseignants, de tout le travail déjà réalisé, et même si nous pouvons comprendre les difficultés de terrain lors de la mise en place, il nous apparait inconcevable de reporter l'entrée en vigueur du décret CPC d'un an.

## Sortir du chaos par le chaos, est-ce cela la solution?

Reporter l'organisation du CPC d'un an dans le secondaire, c'est provoquer un chaos pour cette rentrée mais c'est surtout le risque d'un statu quo pour le futur.

## Pourquoi?

- Parce que le décret mettant en place le CPC dans le secondaire contient AUSSI des éléments afin d'améliorer la situation dans le primaire (dont les crédits formations pour les enseignants et le report de l'exigence du certificat en didactique de 2020 à 2021).
- Parce que les enseignants qui sont encore aujourd'hui dans l'incertitude, risqueraient de voir cette incertitude se prolonger inutilement encore un an.
- Parce que les formulaires ont été distribués mi-mai aux parents et élèves majeurs, de manière anticipée sur le vote du décret afin précisément de permettre aux écoles et aux enseignants de préparer la rentrée. Si la réforme était suspendue, il faudrait distribuer de nouveaux formulaires à la rentrée et bloquer toutes les grilles horaires déjà fixées.
- Parce que tous les partis politiques se sont prononcés en faveur de la réforme, soit dans leur mémorandum préalable aux élections 2014 (MR, PS, ECOLO, DéFI, PTB), soit dans la DPC (CDH).

- Parce que dans un an, on sera à la veille des élections communales, et qu'aucun décret n'envisageant une réforme d'ampleur ne risque de passer.
- Parce que les réformes actuellement en discussion ou prêtes à être mises en œuvre sont en faveur de la qualité de l'enseignement officiel et qu'il serait irresponsable de faire marche arrière.
- Parce qu'il est faux de dire que des écoles FELSI ont choisi, à cause du décret, de ne plus organiser les différents cours de religion/morale ; cette possibilité a toujours existé et certaines écoles l'ont utilisée bien avant 2015.

Reporter cette réforme d'un an n'améliorera pas la situation ni pour les enfants, ni pour les enseignants, ni pour les écoles.

Fanny Constant, Secrétaire générale du CECP

Roberto Galluccio, Administrateur délégué du CPEONS

Luc Pirson, Président de la FAPEO

Joseph Thonon, Président communautaire CGSP-enseignement